



**OBSERVATIONS TRANSMISES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 6 MAI 2021 AU 10  
JUN 2021**

**PORTANT SUR SUR LA VERSION 4.60 DU CODE DE DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL AU GRAND-DUCHÉ DE  
LUXEMBOURG.**

**LUXEMBOURG, LE 15 JUIN 2021**

---

**SECTEUR GAZ NATUREL**

---

Le présent document reprend les contributions transmises dans le cadre de la consultation publique du 6 mai 2021 au 10 juin 2021 portant sur la version 4.60 du Code de Distribution du Gaz Naturel au Grand-Duché de Luxembourg. Tout passage indiqué par la partie intéressée comme étant confidentiel, ne fait pas partie du présent document.

L'Institut Luxembourgeois de Régulation a reçu une contribution dans le cadre de cette consultation.



Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR)  
L-2922 Luxembourg

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2021

**Concerne:** Consultation publique du 6 mai 2021 au 10 juin 2021, portant sur la version 4.60 du Code de Distribution du Gaz Naturel au Grand-Duché de Luxembourg.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous nous permettons de vous adresser nos commentaires au sujet des documents mis en consultation.

***Chapitre 9.2 Description du processus de facturation de l'utilisation du réseau et de la taxe sur la consommation de gaz naturel***

*« Les consommations des Clients Finals peuvent être déterminées sur base des index ou des consommations des courbes de charge, selon le choix du GRD. »*

En tant que fournisseur nous favorisons une seule approche pour déterminer les consommations et qui est applicable par tous les GRDs.

Cette approche unique permet de réduire la complexité des implémentations informatiques et de pouvoir effectuer une communication plus claire et compréhensible à l'égard des clients.

Sur base des expériences vécues en électricité, notamment le constat de différences entre les consommations déterminés sur base d'index et les consommations résultant des courbes de charge, nous préconisons d'utiliser uniquement la courbe de charge pour déterminer les consommations des clients.

L'approche de déterminer les consommations sur base des courbes de charges serait ainsi commune au gaz et à l'électricité.

Les clients pourront visualiser leurs courbes de charge et analyser facilement les détails de leurs consommations facturées.

Enovos Luxembourg S.A. T +(352) 2737-1  
2, Domaine du Schlassgoard F +(352) 2737-6111  
L-4327 Esch-sur-Alzette info@enovos.eu  
Adresse postale: enovos.eu  
L-2089 Luxembourg

Nous demandons que le champs « Informations additionnelles » du message contrl est renseigné obligatoirement si la raison du rejet est « 5 : autre raison ».

**Chapitre 15.3.3.1 Demande de mise en service d'un Point de Comptage**

Index relevé par le Client Final ou le Fournisseur	Champ optionnel <a href="#">Index relevé lors de l'état des lieux en cas d'un contrat de bail à loyer ou d'un acte de vente</a>
--	--

L'ajout « index relevé lors de l'état des lieux en cas d'un contrat de bail à loyer ou d'un acte de vente » n'apporte aucune valeur au CDD.

Le fournisseur n'a aucun moyen de contrôler si la valeur communiquée par le client correspond à l'index relevé lors de l'état des lieux en cas d'un contrat de bail à loyer ou d'un acte de vente. Le fournisseur n'a pas le pouvoir de demander les documents en question à ses clients, nous sommes d'avis qu'il s'agit ici d'une détérioration du service client.

**Chapitre 15.3.6.2 Avancement de la demande de fourniture de données commerciales**

<a href="#">Taxe gaz</a> / <a href="#">Taxe CO<sub>2</sub></a>	A renseigner si objet de la demande et si statut du traitement de la demande = 2 « catégorie Taxe gaz » ; « catégorie Tax CO <sub>2</sub> »
--	---

Pour quelques clients deux catégories de taxe gaz respectivement deux catégories de taxe CO2 sont d'application. Comment ces informations sont-elles communiquées avec leurs clés de répartitions aux fournisseurs ?

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



**Claude SIMON**



**Guy Biren**